

EDUCATION

CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SEANCE PUBLIQUE
DU 24 OCTOBRE 2002

N° 2002-189

2/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENSAM

Rapporteur : M. HAMM

L'ENSAM organise un colloque international intitulé "essais sur composites et identification de modèles" du 28 au 30 Janvier 2003.

Il devrait regrouper environ 80 chercheurs, principalement européens.

Ce colloque est le premier évènement de ce type organisé par le laboratoire de mécanique et procédés de fabrication, récemment labellisé "jeune équipe" par le Ministère de l'Education Nationale.

Il nous est proposé d'aider l'ENSAM à organiser ce congrès, en lui attribuant une subvention de 2.000 € pour un budget prévisionnel global de 30.500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Education du 25 Septembre 2002,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 Octobre 2002,
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'accorder une subvention de 2.000 € à l'ENSAM pour l'organisation d'un colloque international du 28 au 30 Janvier 2003 ;

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget 2002 de la Ville compte 92 23 - 657 4 - 25 0000 00.

Le Rapporteur,
Signé : M. HAMM

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
M. DOUCET ne prenant pas part au vote,
Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROC

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception à la Préfecture le
30/10/2002
et de la date de publication le **29/10/ 2002**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE